



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

obésité

Question écrite n° 2554

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'intérêt et l'importance de la récente étude publiée dans l'hebdomadaire britannique The Lancet (9 août 1997) relative au développement de l'obésité, en Europe et singulièrement en France. Comme le souligne cette étude, la médecine clinique et l'épidémiologie ont amplement démontré que l'obésité constitue un danger dans la mesure où elle augmente, de manière massive, le risque d'apparition de diverses complications liées au diabète, à l'hypertension artérielle et aux affections cardio-neuro-vasculaires. « Le coût économique de l'obésité, au regard des estimations les plus prudentes, équivaut entre 3 et 8 % du total des dépenses de soins dans des pays comme la Finlande, les Pays-Bas, la France etc. » Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle, dans le cadre du secrétariat d'Etat à la santé puisque, contrairement à certaines idées trop répandues, l'obésité ne renvoie pas qu'à des initiatives thérapeutiques individuelles basées sur des prescriptions médicamenteuses, standardisées à visée anorexigène, accompagnées de vagues recommandations diététiques mais, au contraire, à une véritable politique de la santé.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, on observe partout dans le monde, une augmentation relativement rapide du nombre des obèses. La situation de la France n'est toutefois pas comparable à celle d'autres pays, comme par exemple aux Etats-Unis. La prévalence de l'obésité en France est estimée à 8 %. Le développement de l'obésité est une conséquence de l'évolution récente de facteurs culturels et comportementaux : multiplication des lieux de restauration rapide, perte progressive des repères chronologiques pour les repas, ... Aussi, la prévention de l'obésité, passe par deux axes principaux : promouvoir une alimentation équilibrée quantitativement et qualitativement, à un rythme adéquat, et favoriser la pratique d'une activité physique régulière. A cette fin les programmes scolaires intègrent l'éducation pour la santé, au premier rang de laquelle est placée l'éducation nutritionnelle. Ces recommandations concernent également la prévention des maladies cardio-vasculaires et du diabète. La ministre de l'emploi et de la solidarité et le secrétaire d'Etat à la santé viennent de rendre public un rapport du Haut Comité de la santé publique sur le diabète, qui insiste particulièrement sur l'importance qui doit être accordée à l'éducation nutritionnelle des patients qui souffrent d'un diabète gras. Ce rapport est présenté à la conférence nationale de santé de juin 1998. L'avis du Haut Comité sera diffusé largement auprès des sociétés savantes et des praticiens. Enfin, les actions en matière de nutrition et d'éducation nutritionnelle sont une des priorités retenues par le comité français d'éducation pour la santé.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2554

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 juin 1998

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2750

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3624